



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
15 avril 2024**

Nombre de Conseillers : 19

Présents : 14

Votants : 18

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame la Maire d'Arbonne.
Date de convocation du Conseil Municipal : 11 avril 2024

Etaient présents : Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Jacqueline PEIGNEGUY, Dany EUSTACHE, Christiane URKIA-MARTIN, Benoît COVILLE, Christian DURROTY, Marie BLEIKER, Alain PARIOLEAU, Alain BRUDNER, Sophie KONSTANTINOVITCH, Beñat ARLA, Zigor GOIEASKOETXEA, Unai IRIGOYEN.

Excusés : Valentin TELLECHEA (donne pouvoir à Jacqueline PEIGNEGUY), Kathy COELHO (donne pouvoir à Dany EUSTACHE), Céline MAZEROLLES, Patricia VIALLE (donne pouvoir à Marie BLEIKER), Aurélie BELASCAIN (donne pouvoir à Beñat ARLA).

Secrétaire de séance : Jacqueline PEIGNEGUY

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

DCM 2024-6 : VOTE DU COMPTE DE GESTION – BUDGET DU CIMETIERE 2023

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121- 29 et L.2121-31 relatifs à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

APRES s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées :

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

VU l'avis des Commissions Finances réunies en séance les 22 et 27 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE, Monsieur ARLA (+1), Monsieur GOIEASKOETXEA et Monsieur IRIGOYEN s'abstenant, de:

- **ARTICLE UNIQUE : DECLARER** que le compte de gestion du budget du Cimetière de la commune d'Arbonne pour l'exercice 2023 (annexé), dressé par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 064-216400358-20240415-DCM202406-DE



Résultats budgétaires de l'exercice

70102 - CIMETIERE ARBONNE

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	43 409,72	73 409,72	116 819,44
Titres de recette émis (b)		333,33	333,33
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		333,33	333,33
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	43 409,72	73 409,72	116 819,44
Mandats émis (f)		26 250,00	26 250,00
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		26 250,00	26 250,00
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit		25 916,67	25 916,67

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Arbonne, le 15 avril 2024

Mme la Maire
Marie José MIALOCQ